~~FRC. 4'.32826.1~~

Case
FRC
25847

NOTES

SUR

CLAUDE FAUCHET.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Tiré à *Cent trente-deux* exemplaires, dont *douze* sur grand papier de Hollande.

NOTES

SUR

CLAUDE FAUCHET,

ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL

ET

DÉPUTÉ DU CALVADOS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
ET A LA CONVENTION NATIONALE.

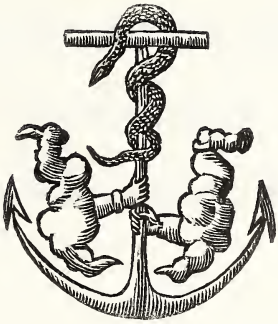

CAEN,

IMPRIMERIE DE A. HARDEL,

Rue Froide, n°. 2.

1842.

A

A. AMIEL

COMME

UN TÉMOIGNAGE

D'ESTIME

POUR L'HOMME HONORABLE

DE SYMPATHIE

POUR LE CHRÉTIEN SINCÈRE

DE RECONNAISSANCE

POUR L'AMI DÉVOUÉ

G.-S. TREBUTIEN.

CLAUDE FAUCHET,

ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DU CALVADOS.

Ceci n'est point une notice biographique et littéraire sur Fauchet, travail tout-à-fait en dehors de nos études ordinaires et surtout de nos sympathies. C'est une suite de notes et d'extraits, recueillis en parcourant des documents relatifs à la révolution française, et qui pourront présenter quelque intérêt, en contribuant à faire connaître un homme qui a joué un rôle important dans ce mémorable drame. Fauchet appartient par l'histoire à notre pays, où, malgré de déplorables erreurs, il a laissé une mémoire honorée et surtout chère à la plupart de ceux qui l'ont connu. Pour le juger, il faut faire la part des temps et des circonstances : c'était, nous le croyons, une généreuse et noble nature; mais avec une tête ardente, il ne pouvait échapper à la fièvre révolutionnaire qui agitait alors la France.

Claude Fauchet (1) né à Dorne, dans l'ancien Nivernais, le 22 septembre 1744, embrassa l'état ecclésiastique et fut d'abord précepteur des enfants du marquis de Choiseul, frère du ministre; il entra ensuite dans la communauté des prêtres de Saint-Roch à Paris. Une aventure qui eut quelque éclat dans le temps, lui attira un interdit de l'archevêque de Paris; mais cette disgrâce ne nuisit point à sa fortune. S'étant fait remarquer par

(1) *Claude* était aussi le prénom du président Fauchet, si connu par ses recherches sur nos antiquités nationales. Nous ignorons si l'évêque Fauchet était ou prétendait être un des descendants de ce vénérable écrivain.

son talent pour la chaire, il fut nommé prédicateur du roi, titre qui lui valut bientôt une autre faveur plus lucrative; celle d'abbé commandataire de Montfort. Déjà grand vicaire de Bourges, sous M. de Phélipeaux, il prononça l'oraison funèbre de ce prélat, mort à la fin de 1786.

La reconnaissance de Fauchet pour la cour n'enchaîna point la liberté de sa pensée ni l'indépendance de ses opinions. La philosophie qui transpirait dans ses discours parut souvent plus hardie qu'il ne convenait à son caractère d'homme d'église et à sa position à la cour. Les élans audacieux de sa verve oratoire déplurent, et il éprouva la mortification de se voir rayer de la liste des prédicateurs du roi. Il est hors de doute que cette disgrâce contribua plus que tout autre motif à lui faire embrasser ardemment les innovations politiquesqui se préparaient. Il adopta les principes de la révolution avec enthousiasme; ardent, doué de plus d'imagination que de jugement et de prudence, il se jeta dans le tourbillon. En 1789, il déploya le plus grand zèle dans les assemblées des électeurs et des sections, et prit une part non moins active au mouvement populaire qui eut pour résultat la prise de la Bastille. On le vit même, dit-on, le sabre à la main, figurer au nombre des plus intrépides assaillants. Le *Moniteur* rapporte seulement qu'il s'avança trois fois, sous le feu du canon, à la tête de la députation chargée du décret qui ordonnait au gouverneur de remettre, sans verser le sang des citoyens, cette place sous la garde de la cité. Après ces prouesses que l'on peut juger diversement, mais que Fauchet par la suite rappelait toujours avec une grande complaisance, il reprit ses fonctions ecclésiastiques: au reste, la chaire devint dès lors pour lui un autre champ de bataille, sur lequel il ne cessa de se signaler par la hardiesse et la vigueur de ses attaques contre toutes nos anciennes institutions.

Au mois de janvier 1790, Fauchet fonda avec Bonneville le journal la *Bouche-de-fer ;* le 1er. octobre de la même année, ce journal devint l'organe d'un club philosophique, ouvert par ses fondateurs au cirque du Palais-Royal. Ce club connu sous le nom de *Cercle social* était auparavant une loge maçonique. Il s'annonça comme voulant opérer la confédération universelle des amis de la vérité. Parmi les membres de cette société, les uns tels que Bonneville, Goupil de Préfeln, Condorcet, étaient francs-maçons ; ils pensaient ou paraissaient penser que les symboles et les traditions de la maçonnerie renfermaient les solutions de tous les problêmes soulevés par la révolution française ; ils attribuaient à Bacon les premiers éclaircissements scientifiques sur le système politique enveloppé dans les mystères des loges, et ils se mettaient à l'œuvre pour en livrer le sens complet et en procurer la réalisation. D'autres membres, tels que Fauchet, accédèrent à cette entreprise au nom de la doctrine de Jésus, qui comprenait très-explicitement la franc-maçonnerie, quant aux principes d'égalité et de fraternité, et qui, de plus, avait choisi pour base le principe social qui, seul, expliquait et justifiait ces préceptes: à savoir, la charité universelle.

La première séance du Cercle social ou de l'assemblée fédérative des *Amis de la vérité* eut lieu le 13 octobre. Fauchet prononça le discours d'inauguration.

« Quand l'orateur, dit un journal du temps, a parlé au nom de l'amour et de la vérité, de la longue enfance de l'espèce humaine, aveuglée, enchaînée, glacée, mutilée, méprisée, on se rappelait avec vénération cet électeur intrépide, qui avait porté sous les tours de la Bastille la paix ou la guerre à un gouverneur impitoyable. C'était là l'ami du peuple qui parlait dans la tribune ; et à l'énergie de ses paroles on eût dit que la tyrannie, immobile sous le miroir de la vérité, était sommée par une

voix toute puissante, de déposer son masque, ses triples voiles, son empreinte à fausses légendes, qui faisait passer les hommes pour ce qu'elle voulait, et non pour ce qu'ils valent.

« C'est encore un prêtre, disaient d'abord quelques hommes qui ne connaissaient pas ce tribun du peuple franc; mais bientôt par la magie toute naturelle de son éloquente voix, ils l'ont tous vu, ainsi que nous, comme s'il eût été revêtu de cet habit de *garde nationale* qu'il a reçu du sénat français « non comme un lucre, mais comme un trophée. » On dira de lui ce qu'Eschine disait de Demosthène : » Ce n'est rien que de lire son discours; il fallait l'entendre à la tribune aux harangues. »

Voici le début du discours de Fauchet : « Messieurs, une grande pensée nous rassemble : il s'agit de commencer la confédération des hommes, de rapprocher les vérités utiles, de les lier en système universel, de les faire entrer dans le gouvernement des nations, et de travailler, dans un concert général de l'esprit humain, à composer le bonheur du monde. — La société en est encore aux éléments : nulle part ces éléments n'ont été combinés pour l'avantage commun. Les législateurs ont tracé des lignes, où ils ont enfermé les peuples pour les contenir, et non pour les rendre heureux. Les lois générales ont oublié l'amitié qui associe tout, pour ne s'occuper que de la discorde qui divise tout.....

« Il ne peut y avoir qu'une religion vraie, celle qui dit aux hommes : Aimez vous tous ! » et qui leur donne pour accomplir ce devoir unique, les moyens les plus doux et les plus puissants motifs. Cette religion existe; elle est éternelle comme la loi de l'amour : les hommes désassociés par les lois de discorde qui régissaient les empires, l'ont méconnue; il faut la leur montrer dans sa nudité chaste, dans sa vérité pure, et le genre humain épris de sa beauté divine, n'aura qu'un cœur pour l'adorer. »

Nous citerons encore ce fragment d'un second discours qu'il prononça le 22 octobre suivant, parce qu'il nous semble curieux pour l'histoire de la philosophie et de la littérature révolutionnaires.

« Hâtons-nous de régler la marche de nos travaux pour avancer rapidement dans notre divine carrière. Tout doit dériver d'un seul principe; et ce principe le voici : *Bannir la haine de la terre, et n'y laisser régner que l'amour.* Dans ce point unique comme l'a dit le législateur par excellence (qu'on remarque l'expression dans la bouche d'un prêtre!) consiste toute la loi tant pour la religion que pour la société. Examinons sur cette règle absolue toute institution religieuse et toute législation sociale : ce qui s'en écarte est mauvais et ne produit que la désunion ; ce qui s'y conforme est bon et n'enfante que l'ordre. Aimer est tout pour la sagesse et pour le bonheur.

» Nous peserons donc dans la balance infaillible de l'amour universel, pour connaître la vraie législation qui convient à tous les hommes, le Contrat social de Rousseau. Nous adopterons tous les articles qui sont en pleine harmonie avec ce principe ; dans ceux qui s'en éloignent, ce grand génie, qui a rendu de si grands services à l'humanité, nous paraîtra avoir perdu son poids, ne plus s'être compris. Nous le trouverons en contradiction avec la vérité, comme avec lui-même. Nous pourrions soumettre à la même épreuve l'énigmatique Montesquieu, le grave Mably, l'éloquent Raynal, et tous les bons écrivains législateurs; mais Rousseau suffit, car il a dit substantiellement tout ce qu'il y a de meilleur dans les meilleurs auteurs qui ont parlé des lois.

» Dans l'autre côté de l'amour universel, nous mettrons, pour connaître la vraie religion faite pour le genre-humain, quoi, Messieurs? Je ne parle pas en prêtre, je parle en homme, et je dis l'*Évangile*? Il rapporte tout à l'amour. Il divinise ce sentiment, en le réduisant à l'égalité,

à l'unité entre Dieu et toute la famille humaine sans exception. C'est la seule religion du monde entier qui ait cette base absolue : c'est donc la seule qui mérite d'être considérée dans notre principe d'union et d'affection générale. Toutes les autres sont exclusives, sont haineuses, sont étrangères à nos vues de pleine concorde, comme elles le sont au vrai bonheur des hommes. Si, à l'examen, nous trouvons que l'Évangile est en effet le code religieux qui exige l'amour universel, et qui porte les cœurs par les plus doux et les plus puissants motifs à s'y livrer sans réserve, il sera sous ce rapport la religion du genre-humain. Il nous sera aisé ensuite de renverser d'un souffle tout puissant l'édifice barbare de haine, de servitude et de discorde, élevé par les théologiens sur cette base divine d'amour, de liberté, d'union. Déjà la philosophie a fait voir en eux, avec une évidence irrésistible, les despotes des consciences, les fauteurs des tyrans et les boute-feux des nations. Il faut à tout prix que la religion ne soit qu'amour, et si l'Évangile en exceptait un seul homme, il faudrait y ramener l'Évangile; car ce serait une erreur contradictoire à ses principes qui s'y serait glissée; et ce sont ceux qui ont faussé cette sainte règle, sinon dans le texte, du moins dans l'interprétation, qui l'ont empêchée d'avoir conquis l'univers. »

Fauchet se fit beaucoup de querelles à cause de ses opinions sur Voltaire; il eut là-dessus une correspondance avec Anacharsis Clootz, dans laquelle le *Procureur-général de la vérité* et *l'Orateur du genre humain* luttent de politesse et de sensibilité (style du temps). Charles Vilette, l'un des derniers élèves du patriarche de Ferney, défendit aussi la mémoire de son maître. Voici, à ce sujet, un curieux extrait des *Révolutions de Paris :*

« La vérité vient d'établir son trône au cirque du Palais-Royal. Cette galerie a plusieurs usages : les mardi, jeudi et dimanche, on y chante des ariettes ; les mercredi

et samedi, les nymphes circonvoisines des entresols y dansent, et les lundi et vendredi on y dit la vérité.

» C'est sous les auspices apparents de M. l'abbé Fauchet que cette société s'établit; nous n'en voyons pas encore les fondateurs réels, et nous n'en verrons les instigateurs que le plus tard qu'il se pourra.

» Etablie au cirque du Palais-Royal, si cette association n'est pas mystérieuse, elle est du moins mystique par les principes qu'elle affecte.

» L'abbé Fauchet a prononcé plusieurs discours pour appeler les citoyens sous l'apostolat dont il est chargé.

» Dans le premier, il nous a démontré que l'établissement des *Amis de la vérité* reposait sur deux bases : la franc-maçonnerie, mieux subtilisée ou mieux développée dans ses allégories, et l'Évangile de Jesus-Christ, d'où doivent résulter deux conséquences inévitables et inutilement cherchées jusqu'à ce jour, *la vérité* et *l'amour universel.* L'orateur ayant à lier le dictionnaire oriental et les hiéroglyphes de la maçonnerie avec les miracles et le vocabulaire naïf de l'Évangile, et voulant y intercaler le nouveau glossaire de la révolution; l'orateur, dis-je, s'est servi d'un style mixte, mais toujours soutenu, pour éviter les disparates, de manière que ce mélange de phrases apocalyptiques, de figures orientales, de paraboles judaïques, de termes politiques et d'expressions amoureuses, liés dans une texture poétique, donnait à tout son ensemble une physionomie de prophète, qui a merveilleusement étonné l'auditoire....

» Dans une autre séance et dans un discours subséquent, l'abbé Fauchet, voulant développer son système de mysticité amoureuse et sa nouvelle philosophie évangélique, a commencé par tomber à bras raccourci sur Voltaire. Pour le coup, il a été clair, et l'on a bien vu qu'il s'agissait là d'une autre affaire; mais aussi l'auditoire a perdu patience, et M. l'abbé Fauchet, interrom-

pu à chaque mot, s'est aperçu qu'il n'était pas dans sa chaire de Bourges (1).

» Voltaire, *selon lui, n'était pas un philosophe*, il n'a *rien fait pour la révolution, c'était un être vil, un aristocrate, un plat personnage*, etc.; on n'a rien à répondre à ces belles choses. J.-J. Rousseau a paru sur les rangs après Voltaire; il a été trouvé admirable tant qu'il a parlé d'amour évangélique, et passable en politique. Son *Contrat social* doit être discuté dans le *Salon de la vérité*, où l'on démontrera ce qui est bon, et pulvérisera ce qui est *mauvais*. Voilà la matière des séances.

» Au reste, M. l'abbé Fauchet est *procureur-général* de la vérité (c'est le titre de sa charge), et il est bon d'observer qu'il est le seul maintenant en France en possession de cette dénomination aimable; car Desmoulins a donné sa démission de l'office de procureur-général de la lanterne. »

C'est Fauchet qui proposa, en 1790, de réunir toutes les gardes nationales de France sous le commandement de La Fayette. Déjà électeur de Paris, et membre du comité permanent du 14 juillet, il fut nommé l'année suivante (17 avril) évêque constitutionnel du Calvados. Il fut sacré en cette qualité le 1er mai 1791, et vint prendre possession de son siége le 11 du même mois. Voici en quels termes les *Affiches de la Basse-Normandie* rendirent compte de son arrivée à Caen :

« M. Fauchet est descendu de voiture à l'entrée de la ville, où il a reçu les compliments du clergé, de MM. de Faudoas et d'Argouges, au nom de la garde nationale qui était sous les armes, et qui environnait le prélat. Le drapeau fédératif était porté devant lui. Les airs si connus ont été cent fois répétés par les instruments d'une musique patriotique. Les battements de mains, les cris de *vive l'é-*

(1) M. l'abbé Fauchet est vicaire-général de l'archevêque de Bourges. *(Note de Prudhomme).*

vêque du Calvados, le son des cloches, les fréquentes décharges de l'artillerie, la foule immense qui accompagnait M. Fauchet, tout enfin annonçait l'allégresse.

» La Municipalité était allée jusqu'au pont de Vaucelles à la rencontre du nouveau pasteur. Dès qu'il parut, M. Bonnet de Mautry, maire, lui exprima combien les citoyens de Caen étaient satisfaits de le posséder. M. Fauchet répondit avec cette effusion d'âme et de sentiment qui caractérise sa noble et persuasive éloquence. De l'Hôtel commun où il entra, M. Fauchet se rendit à l'église Saint-Pierre, à la porte de laquelle M. Gervais (1) le reçut entouré des prêtres assermentés de la paroisse. M. Fauchet entonna le *Te Deum*, qui y fut solennellement chanté, et donna la bénédiction. De suite il se rendit au Département et au District; de là à la Société des amis de la constitution (le club des *Jacobins*), où se trouva le plus grand concours de citoyens et de citoyennes. La séance était publique. M. l'Omont, membre du Directoire du Département, et président de la Société, fit au prélat un discours écrit avec la chaleur de la liberté et l'énergie de l'amitié. M. l'Omont installa à sa droite M. Fauchet, qui fit ses remerciments, et fut reçu membre de la Société par acclamation.

» Il demanda que la Société lui permît de témoigner sa gratitude à M. de Jean et à M. Louis Caille, membres de cette société, l'un député par le corps électoral du département, et l'autre par les Amis de la constitution auprès de lui à Paris, pour lui apprendre sa nomination à l'évêché du Calvados. Il dit qu'*il n'oublierait jamais les preuves d'attachement et de bienveillance que lui avaient données les*

(1) M. Gervais de la Prise, curé de St-Pierre, avait été élu premier évêque du Calvados, le 17 mars 1791; mais il donna sa démission quelques jours après, Sur 395 votants il réunit 314 voix; Fauchet ne fut nommé qu'au troisième tour de scrutin. Le canon annonça son élection au peuple à 9 heures du soir.

frères de Jean et Caille au nom du Département et de la Société, et qu'en consignant sa reconnaissance dans le registre des Amis de la constitution, ce serait l'immortaliser.

» Le lendemain 12, M Fauchet est monté en chaire dans l'église Saint-Pierre, où il a fait un sermon sur la *charité chrétienne*. Il a tellement peint l'état du pauvre et du malheureux, que les larmes de l'attendrissement ont coulé de ses yeux, et de ceux d'un auditoire peu accoutumé, dans l'ancien régime, à ces spectacles de l'humanité souffrante, et que la Constitution va recréer et rendre au bonheur.

» Le 13, M. Fauchet a consacré la nouvelle chapelle du tribunal du District. Le soir, il est allé à la Société des Amis de la constitution, où il a fait lecture de deux ouvrages, l'un sur le mémorable serment des députés à l'Assemblée nationale, dans le jeu de paume, à Versailles; l'autre sur la liberté, considérée comme le principe de l'abondance des peuples. Des applaudissements réitérés ont été donnés à ces deux ouvrages. M. Fauchet a pris l'engagement de venir tous les quinze jours participer aux délibérations de la Société (1). »

La cérémonie de l'anniversaire de la fédération générale des gardes nationales et troupes de lignes du département du Calvados eut lieu dans la plaine d'Ifs, qui portait alors le nom de *Plaine des Six Districts*. Fauchet y célébra la messe sur l'autel de la patrie, et prononça un discours qui fut imprimé alors. Il avait pris pour texte de ce discours : *Ignem veni mittere in terram*, « Je suis venu

(1) Nous tenons d'un témoin oculaire une particularité assez curieuse, que nous croyons devoir rapporter ici. Fauchet occupait à Caen l'*Évêché*, hôtel que les évêques de Bayeux possédaient avant la révolution, dans la rue Neuve-St-Jean. Chaque fois qu'il allait au club, les citoyens de cette rue illuminaient toutes les fenêtres, pour son retour, en témoignage de leur enthousiasme et de leur sympathie pour un évêque animé de sentiments si patriotiques.

apporter le feu sur la terre. » Ces paroles étaient d'une merveilleuse application à lui-même, car il paraît qu'il porta partout le feu de son zèle révolutionnaire. Bientôt il fut dénoncé à l'Assemblée nationale par la municipalité de Bayeux. Chargé de faire un rapport sur cette dénonciation, Vieillard, député de la Manche, s'exprimait ainsi dans la séance du 21 août :

» M. le garde-des-sceaux vous a dit que plusieurs sociétés étaient égarées par le patriotisme. En effet la société séante à Caen s'était toujours conduite avec la plus grande modération, elle avait toujours montré les principes les plus purs, mais il est une époque malheureuse où tout-à-coup on l'a vu changer de conduite : c'est celle où M. Claude Fauchet, évêque du département du Calvados, y a paru. Celle de Bayeux n'a pas été moins agitée par un vicaire de cet évêque; l'un et l'autre se sont emparés de la présidence de ces sociétés. Je dois vous faire lecture d'une pétition apportée par deux officiers municipaux de Bayeux. »

Vieillard fit lecture de cette pétition, dont voici la substance, comme document pour l'histoire locale :

« C'est avec douleur que la municipalité de Bayeux porte à l'Assemblée nationale de justes plaintes contre M. Claude Fauchet, évêque de ce département; contre M. Etampes (1), son vicaire. Cet homme, qu'une certaine réputation de fermeté et de patriotisme avait porté ce département à choisir pour son évêque, comme l'homme le plus propre à combattre la malveillance de nos ennemis, en est actuellement l'ennemi le plus cruel; il ne veut aucun gouvernement. L'Assemblée nationale a décrété une constitution monarchique, la monarchie lui est odieuse;

(1) Le *Journal du Calvados* appelle le vicaire de Fauchet M. de Stande : Nous croyons que son véritable nom était d'Estange; mais c'est un point qu'il importe peu d'éclaircir ici.

une constitution représentative, il voudrait que le peuple exerçât lui-même ses pouvoirs. Il prêche déjà la réformation du gouvernement, qui est à peine établi; il excite les hommes à l'insurrection. Nous joignons à cette lettre des écrits qui serviront de pièces justificatives à ces assertions. On y voit à chaque ligne les prétentions d'un orgueil gigantesque, qui ne reconnaît aucune autorité, ni des corps administratifs, ni des tribunaux, ni même celle de l'Assemblée nationale ou du roi. Un grand étalage de principes, les grands mots de patriotisme et de fraternité religieuse y sont employés pour égarer le peuple : c'est dans la chaire évangélique qu'on excite le peuple contre ses administrateurs ; plusieurs fonctionnaires publics ont été obligés de quitter la ville. A Caen, on a fait abattre la statue de Louis XIV ; à Bayeux, celle de ce même roi a été sur le point d'être remplacée par celle de M. Claude Fauchet..... Jusqu'au moment où M. Fauchet a pris possession de son siége, Bayeux avait une société qui se distinguait par son patriotisme, par ses principes, par sa fraternité. Notre département était un de ceux qui payait le mieux les impôts. Cet esprit d'ordre a cessé dès que M. Fauchet est arrivé, et qu'il a pris pour vicaire M. Etampes, malgré l'improbation de la municipalité, qui se plaignait des désordres qu'il y occasionnait. C'est dans le club que fut faite, en présence de M. Fauchet et de son vicaire, la motion de l'enlèvement de la statue du roi. Plusieurs particuliers furent décrétés. Les ministres de la religion sont institués pour prêcher la paix et le respect des lois. Loin de là, M. Etampes fit distribuer un imprimé, où il convoquait une assemblée publique *pour délibérer sur la détention des frères détenus par des ordres tyranniques*. Redoublant l'appareil épiscopal, M. Cl. Fauchet monté en chaire, lit des mandements où le peuple est soigneusement averti de sa force; fait de la chaire une tribune aux harangues, déclame contre toutes les auto-

rités. Cette doctrine anarchique électrise tous les esprits. Si l'Assemblée ne prend des mesures de sévérité, c'en est fait de notre département.

» M. Fauchet a été dénoncé à l'accusateur : il parcourt actuellement les campagnes, il prêche même à Caen publiquement dans les rues. Plusieurs fonctionnaires publics, dénoncés au peuple, ont été obligés de prendre la fuite. Les administrateurs sont prêts à abandonner leurs fonctions, etc. »

Malgré cette dénonciation, Fauchet, qui avait flatté les passions populaires, fut nommé député à l'Assemblée législative, le 4 septembre 1791. Une biographie rapporte même que les électeurs lui firent une ovation. Son admission à l'Assemblée souffrit quelque difficulté, mais ses amis l'emportèrent, et il y fut reçu comme représentant du Calvados. Fauchet débuta à la tribune par parler contre les émigrés et les prêtres insermentés ; il proposa de refuser tout traitement à ceux qui n'avaient pas voulu accepter la constitution civile du clergé, et de condamner à cinq ans de gêne ceux qui seraient convaincus de tentatives de troubles. Ce discours d'une *éloquence cruelle*, comme on le dit alors, nous paraît, après son schisme, l'acte le plus coupable de la vie de Fauchet. Nous n'en citerons que ces incroyables paroles : « Le fanatisme est » le plus grand fléau de l'univers, il faut l'anéantir : la » liberté n'est pas compatible avec cet asservissement » brutal, qui sanctifie la haine et déifie les tyrans. Voyez » à quelles horreurs se portent au nom de Dieu ces détes- » tables arbitres des consciences abusées, et comme ils » réussissent à inoculer la rage contre leurs frères, » comme la plus sainte des vertus! Ils voudraient nager » dans le sang des patriotes : c'est leur douce et familière » expression. En comparaison de ces prêtres, les athées » sont des anges. »

Il dénonça le Directoire du Département du Calvados,

au sujet de l'insurrection du 5 novembre 1791. Le 11 du même mois, le ministre de l'intérieur Delessart fut sommé de communiquer sa correspondance avec le Directoire du Calvados, à l'occasion des troubles de Caen; le lendemain il rendit compte des événements, et donna des écaircissements sur les inculpations articulées par Fauchet contre la majorité des directeurs. Delessart n'avait pas été étranger à la démarche qu'avait faite contre Fauchet la municipalité de Bayeux; il avait encouragé l'opposition manifestée par les administrateurs du Calvados à l'égard de ce prélat, soit dans le mode qu'il avait adopté pour ses visites pastorales, pleines de prédications révolutionnaires, soit dans sa candidature à l'Assemblée législative. Aussi Fauchet le poursuivit-il avec une haine toute personnelle, et l'accusa-t-il de haute trahison.

Fauchet distribuait alors son zèle avec une profusion bruyante. Il étendait sa sollicitude à un nombre d'objets entièrement disproportionné aux forces d'un seul homme; on le trouvait le même jour au comité de surveillance, à la tribune de l'Assemblée, à celle des Jacobins, et enfin dans la chaire de l'église Notre-Dame, prêchant l'Avent. Les journaux du temps qui lui reprochent, les uns de se laisser dériver avec une inconcevable facilité à toutes les occasions de parler, les autres d'être dominé par l'envie de paraître, quelques-uns, comme les *Révolutions de Paris*, ces deux choses à la fois, remarquent que Fauchet, *prend sur l'affiche le titre de prédicateur du roi.* Ce prêtre philosophe dont on a déjà pu juger le système, ne touche presque jamais le christianisme sans le défigurer. Dans son discours sur la question des prêtres non-assermentés, il donne pour une maxime évangélique cet apophtegme des panthéistes : « qui n'est pas contre moi est avec moi. » L'Evangile dit justement le contraire; qui ne connaît cette proposition fameuse : *Qui non est mecum, contra me est?*

Le premier janvier 1792, Fauchet demanda la suppression des félicitations de nouvelle année que les grands corps de l'état étaient dans l'usage d'adresser au trône. Plus tard, il vote la déclaration de guerre au roi de Hongrie, et veut que la France n'ait plus d'alliés que les peuples libres.

Ce fut vers ce temps que Fauchet prit part à une cérémonie, ou plutôt une saturnale, qui caractérise mieux l'époque qu'aucune page de l'histoire. Un banquet civique eut lieu aux Champs-Elysées, le 25 mars. On remarquait parmi les forts de la halle le fameux marquis de Saint-Huruges, avec un chapeau blanc, et parmi les vainqueurs de la Bastille, l'évêque du Calvados.

« La femme d'un tambour du faubourg Saint-Antoine était accouchée la veille. Le mari se trouvait à la fête; on n'a cru pouvoir mieux la terminer qu'en assistant au baptême de l'enfant. C'était une fille : elle a été baptisée par M. Fauchet; elle a été tenue sur les fonts baptismaux par M. Thuriot, député, l'un des vainqueurs de la Bastille, et par Mlle. Calon, fille de M. Calon, député. La petite fille a été nommée Pétion-Nationale-Pique; et son père a prêté le serment civique en son nom. Un drapeau de la Bastille et le bonnet de la liberté étaient sur les fonts, et des airs patriotiques (la *Marseillaise* et *Ça ira !!*) ont été joués pendant toute la cérémonie, qui a fini par un repas fraternel, donné par M. Santerre, président de la fête, au père, au parrain, à la marraine et à plusieurs autres patriotes (1). »

Dans la séance du 2 avril, Fauchet fit au nom du comité militaire et de surveillance, un rapport sur les dénonciations portées contre Narbonne, ancien ministre de la guerre, et proposa de décider qu'il n'y avait pas lieu à accusation. Ce rapport, qui devint plus tard un

(1) *Patriote français, du 26 mars* 1792.

sujet d'accusation contre Fauchet lui-même, fut dénoncé dès lors, dans une séance des Jacobins, par Chabot, l'ignoble ex-capucin. Voici un passage de son discours :

« Au surplus, si nous avions des preuves, nous aurions conduit Narbonne, Fauchet son apologiste et toute la séquelle à la potence. — Oui, ils seraient dignes de ce supplice, car apprenez que M. Narbonne visait au protectorat. M. Fauchet le secondait de toutes ses forces; et lorsque le premier nous fut dénoncé, le second nous dit que c'était lui qui avait inspiré à M. de Narbonne ses idées de cromwellisme. Le panégyrique de celui-ci a sans doute été soufflé à M. Fauchet par Mme. Canon (1) ; car aussi, comme beaucoup d'autres, il s'est laissé égarer par des femmes. Long-temps la faction a dit: qui chargerons-nous du rapport de l'affaire de M. Narbonne? Enfin elle s'est adressée à M. Fauchet, à cause de sa réputation d'enragé : et vite il s'est chargé de ce rapport. — M. Vergniaud a pu y avoir part. Pour qu'on ne s'aveugle pas sur les talents de M. Fauchet, il faut vous dire que M. Daubeterre a fait la partie militaire de ce rapport : l'autre, pendant ce temps-là, c'est-à-dire sur les onze heures du soir, dormait chez madame Canon. »

Dans la séance du 6 avril, où l'abolition du costume ecclésiastique fut prononcée à la suite d'un incroyable discours de l'évêque, ou plutôt de l'apostat Torné, Fauchet mit fort lestement sa calotte dans sa poche : c'était un Vendredi-Saint. Après le 10 août, il vota la mise à prix de la tête de La Fayette : le héros des deux mondes était alors « le plus infâme des conspirateurs. »

La *Biographie des Contemporains*, publiée sous la direc-

(1) C'est le nom que les Jacobins donnaient à Mme. de Staël.

(2) L'article sur Fauchet dans la *Biographie des contemporains* est rempli d'inexactitudes. C'est ainsi que nous avons dit plus haut, d'après cet ouvrage, que le dépit de se voir rayé de la liste des prédicateurs du Roi, avait contribué *plus que tout autre motif* à

tion d'Alphonse Rabbe, rapporte, comme un on dit, il est vrai, qu'à l'époque des massacres de septembre, Fauchet fut membre d'une députation envoyée aux prisons de l'Abbaye, et qu'il demeura, ainsi que ses collègues, spectateur tranquille des horreurs qui s'y commettaient. On ajoute même, continue la Biographie, que quelqu'un lui ayant dit : « Pourquoi ne faites-vous pas cesser le massacre ? cent hommes armés suffiraient, » il répondit par cette phrase cruellement insignifiante : « Le peuple est justement indigné ou il est cruellement trompé. » Grâce à Dieu, pour la mémoire de Fauchet, cette assertion est de la plus complète fausseté, ainsi qu'il est facile d'en donner la preuve. Lors du procès des Girondins, Chabot appelé comme témoin, s'exprimait ainsi, en parlant des évènements de septembre :

« Le conseil vient annoncer que trois cents prêtres sont massacrés dans une église. C'était le cas d'aller en masse appaiser cette fureur ; on se contenta de nommer des commissaires ; et quels commissaires ! l'évêque Fauchet, l'un des accusés, qui refusa cette commission. Cet homme qui nous a reproché le sang qui coula dans ces fameuses journées, *refusa* la mission honorable qui le chargeait de l'arrêter. On venait de massacrer des

lui faire embrasser les idées révolutionnaires. La vérité est que Fauchet avait encore ce titre lorsqu'il fut nommé évêque du Calvados, en 1791, puisque les *Affiches de la Basse-Normandie* du 21 avril annoncent ainsi son élection :

« Dimanche dernier, MM. les Electeurs du Département se sont assemblés dans la salle électorale de la ci-devant abbaye de Saint-Etienne, et se sont rendus processionnellement à l'église paroissiale de St.-Pierre, d'après la lettre de M. le Procureur Syndic du District, du 7 de ce mois. Tous les Corps étaient invités et la cérémonie s'est faite avec pompe. Lundi soir, le troisième scrutin a donné pour évêque du Calvados M. l'abbé *Fauchet*, Prédicateur du Roi. » Il paraît même que Fauchet prenait encore ce titre lorsqu'il prêcha l'Avent à Notre-Dame, à la fin de 1791. Seulement comme il est naturel de le supposer, il ne fut pas appelé à remplir ses fonctions à la cour.

prêtres, et l'on nomme pour commissaire un prêtre pris de vin, des hommes inconnus au peuple... »

Voici la réponse de Fauchet, d'où il résulte qu'il ne fit pas même partie de la députation envoyée à l'Abbaye par l'Assemblée, ainsi qu'on le trouve dans plusieurs écrits sur la Révolution :

« Le témoin a dit que j'avais *refusé* d'aller aux prisons le 2 septembre, afin de m'opposer aux massacres: *cela est vrai*, mais j'avais à cette époque l'habit ecclésiastique que je ne voulais pas quitter. »

Au reste, d'après le témoignage de l'évêque Grégoire, Fauchet a énergiquement exprimé son opinion sur les Journées de Septembre en disant, qu'elles seront *l'épouvante de tous les siècles* (1).

Fauchet fut nommé premier député du Calvados à la Convention, comme il l'avait été à l'Assemblée législative (2); mais quand il vit le char de la révolution san-

(1) *Histoire des sectes religieuses*, 1, 43.

(2) Depuis que la première partie de cet article est imprimée, on nous a communiqué le *Procès-verbal des séances de l'Assemblée électorale du département du Calvados.* Nous regrettons de n'avoir pas connu plus tôt ce document qui est à consulter pour les biographes futurs de Fauchet; on y trouve sur son élection de curieux détails dont nous reproduisons ici quelques-uns :

« Un de MM. les Electeurs ayant demandé et obtenu la parole, a éveillé l'attention et même la sollicitude des Electeurs, sur le compte de M. Fauchet, évêque du Calvados, à l'occasion du décret porté contre lui par le tribunal du district de Bayeux. Les raisons qu'il a déduites à cette occasion ont été fortement appuyées par d'autres Electeurs, et généralement applaudies : en conséquence, les Electeurs ont résolu de rappeler sur-le-champ M. Fauchet à l'exercice de ses fonctions d'Electeur, et que pour rendre un hommage plus solennel à son innocence reconnue, ils se transporteraient tous chez lui, pour le ramener triomphant à la salle des séances, ce qui a été exécuté sur-le-champ. »

Nommé président de l'Assemblée, sur cinq cent quarante-six voix, Fauchet en obtint quatre cents comme député ; il fut élu le premier. Après son élection, il prononça le discours suivant :

glante s'avancer à travers tant de désastres, sa fougue républicaine parut diminuer beauconp. Lors du procès de Louis XVI, il combattit courageusement contre ceux qui voulaient la mort du Roi. Son discours est un type achevé et vraiment curieux de l'éloquence révolutionnaire; on peut en juger par cet extrait :

« La République française existe, elle triomphe de ses ennemis : donc le ci-devant roi est jugé. Il a mérité plus que la mort. L'éternelle justice condamne le tyran déchu au long supplice de la vie au milieu d'un peuple libre..... Conservons donc cet homme criminel qui fut roi; qu'il serve long-temps d'exemple aux conspirateurs ; qu'il soit un témoignage de l'absurdité , de l'exécration dévolue à la royauté!—Nous dirons aux nations : « Voyez-vous cette espèce d'homme anthropophage qui se faisait un jeu de nous dévorer? C'était un roi. Il n'y avait point de loi qui eût prévu son délit ; il a passé les bornes de ce qu'il y a

« Messieurs , — Le Corps électoral du Calvados , en m'accordant le plus libre et le plus grand témoignage de son estime , comble à mon égard la mesure de la bienveillance. Voilà un décret porté en connaissance de cause ! Voilà les calomniateurs confondus et le patriotisme honoré ! La liberté française est sûre , dès que les Représentants du Peuple , dans l'acte le plus essentiel de la souveraineté , dans l'émission des suffrages, s'élèvent à toute la hauteur de l'indépendance , pour anéantir les détractions qui s'attachent toujours aux plus zélés patriotes , et pour prononcer les jugements de la gloire en faveur de ceux dont le civisme épouvante les Tyrans. Généreux Frères , j'ai tout fait pour la Liberté : en son nom , vous faites tout pour moi. Je vous aime comme la Patrie ! C'est en continuant de la servir avec un zèle invincible , à la vie et à la mort , contre toutes les aristocraties et tous les despotismes , que je ne cesserai pas de me montrer digne d'elle et de vous. »

Sur la motion d'un des membres , l'Assemblée arrêta que pour « rendre hommage à l'innocence couronnée de M. Fauchet, » sa nomination serait annoncée au Peuple par le bruit du canon , et qu'en conséquence il serait envoyé une députation de douze membres au Corps municipal , pour l'inviter de remplir le vœu de l'Assemblée à cet égard et lui anonncer en même temps la nomination de Fauchet.

de plus horrible dans les crimes prévus par notre code pénal. Mais la nature se venge des vices de notre législation, et lui inflige un supplice plus terrible que la mort... » C'est ainsi que vous le donnerez avec succès en spectacle à l'univers, en le plaçant sur un échafaud d'ignominie. »

Dans les différents appels nominaux qui terminèrent ce procès mémorable, Fauchet vota toujours pour le parti le plus favorable à l'accusé. Sur cette question *Louis est-il coupable?* il répondit : « Oui, j'en suis convaincu, comme citoyen ; je le déclare comme législateur ; comme juge, je n'en ai pas la qualité, je ne prononce rien. » Au troisième appel nominal, sur cette autre question: *Quelle peine Louis a-t-il encourue* ? Fauchet formula son vote en ces termes : « La Convention n'a pas le droit de cumuler, de confondre, d'exercer tous les pouvoirs. C'est le droit de la tyrannie. Je puis le subir, je ne l'exercerai jamais. Je brave tous les tyrans. Je ne suis pas juge. Je vote comme législateur une mesure de sûreté générale. Je demande donc la réclusion. »

Cinq jours après le supplice de Louis XVI, Fauchet publia un article intitulé : *Sur le décret de mort du ci-devant roi, et son exécution.* Voici les principaux passages de cet article remarquable ; ils donneront une idée de la polémique de ce temps-là, et du style de ces Titans révolutionnaires, qui, dans leurs violentes hyperboles, entassaient, non pas Ossa sur Pélion, mais Vésuve sur Etna:

« Louis était jugé ; la royauté était morte ; la République était conçue ; la liberté s'annonçait comme la bienfaitrice du monde ; les grandes espérances du genre humain marchaient à leur terme ; les nations contemplaient la France avec l'émulation de l'imiter. Tout hâtait la libération de l'univers : voilà, ô douleur, ô désespoir pour un ami de l'humanité ! la régénération des mœurs

reculée pour long-temps, la délivrance des peuples retardée d'un demi siècle, et le bonheur des hommes différé jusqu'à l'épurement des tempêtes effroyables dont le nouveau jugement d'un misérable roi détrôné charge l'horizon de l'Europe. Ah! ce n'est point la mort du tyran déchu qui me navre, quoique l'homme sensible soit douloureusement affecté de toutes les morts que n'ordonne point la nature et qui sont inutiles à la société; le chagrin qui me suivra jusqu'au tombeau, c'est que ma patrie ait flétri sa révolution par une cruauté fatale, c'est que des hommes atroces aient réussi à commander un meurtre solennel; c'est que Paris, la ville centrale de la liberté, ait pu souffrir, dans une morne stupeur, la férocité de quelques brigands qui menaçaient de la mort les législateurs de la France.

« Oui, monstres! je parlerai avec l'indépendance d'un philanthrope qui vous brave, et qui bénira l'instant où, percé de vos poignards, il sera délivré d'une existence qu'il a horreur de partager avec vous.

« Oui, représentants d'un peuple qui avait droit d'attendre de vous un grand courage, et qui avez cru devoir écarter dans cette conjoncture l'exercice de la souveraineté du peuple, je plains votre erreur déplorable. Je défère à ce décret, c'est un devoir; mais j'y défère avec douleur, c'est un droit; mon sentiment est libre, et vous ne tuerez ma liberté qu'en immolant ma personne.

« Oui, désorganisateurs furibonds et implacables, les plus lâches et les derniers des tyrans, j'élèverai contre vous la voix terrible de la nature, je vous accuserai devant les nations, de ma plume d'acier étincelante du feu sacré de la liberté que vous ne connaissez pas; je percerai, je brûlerai vos entrailles. Hâtez-vous, s'il est possible, d'obtenir le décret d'accusation, et de me conduire aussi à l'échafaud; vociférez contre moi comme des cannibales toujours ivres de sang humain; mangez encore ma

chair : vous mourrez aussi, mais du poison des remords et sous le poids de l'exécration de toute la terre! Il fallait épargner Marat et tous les mangeurs d'hommes du 2 septembre ; c'est moi, c'est le vainqueur de la Bastille et le proclamateur constant de l'effective souveraineté des nations, qu'il faut proscrire ! Vous ne devez pas supporter ceux qui honorent la liberté des peuples; il vous convient de ne protéger que ceux qui la souillent de sang et la couvrent d'horreur. Dominateurs des Jacobins de Paris, les plus odieux scélérats qu'ait vomis l'enfer, ô combien vous m'avez honoré, il y a quatre mois, en me rayant, par la plus bête et la plus brutale injustice, de votre liste, devenue depuis si injuste et si infâme! L'exécration qu'inspirent vos forfaits m'en aurait toujours chassé, si ma probité inaltérable, inflexible, ne vous eût pas d'avance convaincus que je n'étais pas fait pour être dans la société d'une horde assassine des mœurs, de la religion, de l'humanité, de la vraie liberté, de tout ce qui vivifie la nature. » Ici Fauchet, après avoir déclaré qu'il ne peut supporter la tyrannie des rois, s'écrie : « Fléchirai-je devant les bouchers de chair humaine et les dépeceurs de cadavres? Est-ce celui qui a demandé à couper en quatre-vingt-quatre morceaux le ci-devant roi? Est-ce lui qui règnera sur moi par la terreur que sa figure horrible, ses clameurs d'anthropophage et la direction qu'il peut avoir de deux cents égorgeurs de la boucherie du mois de septembre, inspire aux tigres mêmes des Jacobins (1)? Est-ce la vipère d'Arras, le rejeton de Damien, cet homme que son venin dessèche, dont la langue est un poignard et dont le souffle est du poison? Est-ce lui qui sortira du trou qui le recélait durant les vrais combats de la liberté, pour étendre sur ma tête républicaine le despotisme de la crainte et la dictature de

(1) Fauchet désigne ici Legendre ; le lecteur reconnaîtra facilement aux traits énergiques dont ils sont peints, Robespierre, Danton et Collot-d'Herbois, qui avait été comédien.

l'anarchie? Est-ce le digne protecteur du supplément de révolution du mois de septembre, celui qui, de sa bouche torse et de sa voix de taureau, répondait aux reproches qui lui étaient adressés sur ce qu'il avait envoyé dans les départements des scélérats affreux pour y prêcher la désorganisation et le meurtre : — *Et qui donc y enverrais-je? des demoiselles?* — Est-ce cet homme dont l'aspect épouvante, et qui est aux Jacobins et à la Convention, le Pluton de l'éloquence? Est-ce lui qui pourra en imposer à mon libre génie, et me faire ramper devant ses fureurs? Est-ce ce bateleur de tragédie, rugissant la sensibilité, contorsionnant ses pensées avec ses gestes, montrant plus d'aptitude pour le rôle d'*Olivier Cromwel* que pour celui du Père Gérard, lançant de ses regards le feu sombre de l'envie, de l'ambition et de la rage? Est-ce donc ce triumvir, aussi ridicule que hideux, qui me fera plier et trembler sous sa marotte sanglante?

« Faut-il parler des derniers de l'espèce? Faut-il dire que tous ces reptiles insolents et virulents, qui grimpent sur la nation pour y baver le sang et l'infamie, ne règneront pas sur un homme qui affrontait l'artillerie fulminante de la Bastille, les menaçantes armées de Versailles, de Montmartre, du Champ-de-Mars, et la toute-puissance encore entière d'une monarchie de quinze siècles? Il n'y avait pas un seul de ces acharnés vautours d'un roi détrôné, dans les grandes journées où nous avons bravé, frappé, mis en pièces le colosse de la monarchie. L'Assemblée constituante a essayé de le rétablir sur ses bases d'argile. Ce n'est pas eux, c'est nous qui avons préparé, hâté les moments de la dernière chute qu'une insurrection rendue nécessaire a dû consommer. »

L'article dont nous venons de citer un fragment parut dans un nouveau recueil périodique, que Fauchet avait fondé au mois de janvier 1793, sous ce titre : JOURNAL DES AMIS, *ouvrage destiné à la propagation et à la défense*

des vrais principes de la liberté (1). Cette feuille est écrite avec une verve très-remarquable, et dans les principes de la Gironde. Voici le début du premier numéro, où l'on reconnaîtra le style et les doctrines de Fauchet :

« Oui, l'univers sera libre ; tous les trônes seront renversés ; la virilité des peuples se prononce ; l'âge de raison pour l'humanité s'avance. Nous éprouvons les derniers orages de la jeunesse du monde. La sagesse sociale s'élèvera sur les débris des passions tyranniques et serviles qui régissaient l'ignorance des nations. Le bonheur naîtra de l'alliance des lumières et des vérités. La société embrassera la nature. Délivrés de toutes les chaînes, nous serons heureux de tous les biens. La fraternité ralliera la famille humaine, et l'égalité des droits rendra enfin l'homme roi de la terre; c'est à lui, et non pas à quelques-uns, qu'elle a été donnée en domaine ; il est majeur, il se saisira de son empire, et remplira sa destinée.

« Nous éprouvons des maux extrêmes, et nous sommes tentés de nous croire loin d'un si grand bonheur; cependant nous y touchons, nous n'en sommes séparés que par le torrent de l'anarchie, qui roule des ruines : il va se dessécher. Ce sont les dernières effusions des tempêtes de tous les despotismes expirants, et des vapeurs de tous les cloaques du vice, que la longue servitude des peuples avait creusés. Le feu de la liberté les fait bouillonner avec violence ; mais bientôt il les aura taris ; c'est l'infaillible effet de sa chaleur divine. Après cette épuration, il ne versera que des flots de lumière, et ne laissera couler que l'or de la vertu. »

Fauchet se prononça contre le mariage des prêtres, et

(1) *Le Journal des Amis* parut le dimanche 6 janvier 1793, et non pas le 1er janvier, comme l'affirme M. Deschiens, page 223 de sa bibliographie. Ce journal était publié tous les samedis. Le dix-huitième numéro, daté du 6 juin 1793, termine le journal.

publia à cette occasion une lettre pastorale qui lui attira beaucoup d'attaques. Dans la séance du 22 février, le curé de Champ-du-Bout, département du Calvados, ayant dénoncé à la Convention les *persécutions* qu'il avait éprouvées à l'occasion de son mariage, Lecointe demanda le renvoi au comité de sûreté générale de la dénonciation du curé. « Ces persécutions, dit-il, sont les suites d'une instruction pastorale de l'évêque Fauchet, distribuée avec profusion dans ce département. Dans cette instruction, Fauchet défend à tous les curés de se marier, et interdit ceux qui leur donneront la bénédiction nuptiale. » Là-dessus, Maure, député de l'Yonne, s'écria : « Je ne vois pas pourquoi Fauchet, qui a des maîtresses, voudrait empêcher les autres de prendre une femme! » La lettre pastorale de Fauchet, qui donna lieu à la dénonciation qu'on vient de lire, exprime avec fermeté, mais aussi avec douceur et prudence, la doctrine catholique touchant le mariage indissoluble des fidèles et le célibat des prêtres. Tous les journaux s'élevèrent contre lui en cette circonstance, ce qui prouve qu'ils n'avaient pas lu sa lettre, ou qu'ils n'entendaient rien à la grave question qui y est traitée. Malheureusement l'exclamation du député Maure n'était que trop juste, comme on le verra par la citation suivante :

« Tout ministre du culte catholique, qui est promu aux ordres sacrés, et qui voudra user de la liberté que la loi civile lui laisse de contracter mariage, avant que l'église ait levé par un décret religieux, l'engagement qui l'oblige à la continence, est donc déchu de droit de ses fonctions saintes ; l'église les lui interdit ; les fidèles ne doivent plus avoir en lui aucune confiance pour l'administration du culte. Quand je sacrifierais lâchement la liberté de mes pensées et de ma croyance, pour vous tenir, en esclave des impies, un autre langage, vous n'auriez, très-chers frères, qu'un prévaricateur de plus à la tête de votre sa-

cerdoce profané. La vérité catholique s'élèverait contre moi et contre vous-même, si vous étiez assez aveugles pour suivre dans son erreur un guide infidèle. Je sais quelles calomnies odieuses, d'abord lancées brutalement par les ennemis de cette liberté dont je suis l'ardent défenseur, ensuite renouvelées plus brutalement encore par les ennemis de cette licence dont je suis le fervent adversaire, vont se répandre avec plus de fureur contre moi. Chers fidèles, je suis aussi peu accessible à la crainte comme évêque que comme citoyen. Dieu m'a doué de la force de professer toute vérité que je crois utile aux hommes, et de mépriser tous les méchants qui cherchent à me nuire. Une amitié de douze années leur sert de prétexte pour insulter mes mœurs : c'est cette amitié même que je donne en preuve de ma moralité. Je n'affecte point d'ignorer ce qui est dû aux justes convenances ; je l'ai observé avec une attention sévère, tant que j'ai cru qu'on pourrait confondre avec une inclination coupable une légitime affection. C'est après dix ans de réserve scrupuleuse que j'ai dû croire qu'il m'était permis de recevoir les soins de l'amitié, sans craindre qu'on pût suspecter, avec quelque apparence de raison, la simplicité de mes sentiments. Les aristocrates effrénés, contre qui j'avais exercé ma plume et ma voix, ne m'étonneront point par leurs détractions impudentes ; ils avaient de grandes vengeances à exercer contre mon zèle. Tout prêtre doit au public compte de ses mœurs : je repoussai la calomnie avec facilité, j'insérai dans le papier le plus répandu alors (1), l'exposition naïve de ma conduite ; et je puis dire que j'eus pour approbateurs tous les esprits sincères et toutes les belles ames. Que maintenant les anarchistes éhontés et les êtres les plus immoraux qu'il y ait au monde ressassent contre moi toutes les infamies vomies auparavant par les

(1) *Supplément du Journal de Paris, du samedi* 31 *juillet* 1790.

aristocrates : ces deux classes d'ennemis m'honorent également, et j'espère que j'aurai toujours les mêmes droits à leur censure. »

Ici Fauchet faisait allusion aux attaques dirigées contre lui par les *Actes des Apôtres*, au sujet de ses relations avec madame Calon (1), qu'on prétendait même qu'il avait épousée secrètement. Fauchet avait, comme il le dit lui-même, les *mœurs hardies* du clergé de cour et philosophe du dix-huitième siècle ; et il paraît, en effet, que plus d'une fois « un cœur d'amant avait palpité sous son étole apostolique. » Au reste, Fauchet fit insérer dans le *Journal de Paris* une lettre qu'il avait adressée au général La Fayette pour réfuter les *Actes des Apôtres*. Voici quelques passages de cette lettre et des explications nouvelles qu'il y ajouta :

«... Je n'ai jamais menti : je suis sévèrement religieux; « ma croyance est ferme et raisonnée. Je méprise les « *Théologiens* qui ont obscurci l'Evangile et encrouté la « religion *de fanatisme;* mais je suis catholique du fond « de mon ame, et je professe la tolérance universelle, « sans laquelle, loin d'être chrétien, l'on n'est pas « homme. Mes mœurs sont exactes, et cependant hardies « comme mon caractère. Je chéris les femmes par un « penchant général. J'en aime une seule par une incli- « nation fixe, et qui, indépendamment de toute passion « sensuelle, fait le bonheur de ma vie. On m'a calomnié « pour elle. Je m'y suis attaché davantage, et j'ai été « chaste. On m'a très-gratuitement attribué son fils: « je l'ai adopté dans mon cœur. Vous avez vu cette « femme meilleure encore que sa physionomie, et qui « depuis dix ans me semble toujours plus digne d'être

(1) On a vu plus haut que Mlle. Calon, sans doute une enfant alors fut la marraine de la petite Nationale-Pique, si étrangement baptisée par Fauchet.

« aimée. Elle donnerait sa vie pour moi, je livrerais ma « vie pour elle; mais je ne lui sacrifierais pas ma vertu. « Je ne ferais pas un mensonge pour lui plaire; elle ne « m'a jamais détourné d'aucun des périls que j'ai voulu « courir pour la patrie : elle a vu comme moi d'un re- « gard serein ma fortune anéantie par la révolution; et « elle reste attachée de toute son âme à cette révolu- « tion qui faisait ma ruine et mon bonheur... »

« Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques observations très-simples sur la dame dont il s'agit. Elle en était déjà aux menaces de séparation avec son mari avant que je la connusse... Malgré le libelle atroce des Apôtres de l'aristocratie, j'irai tous les jours, aux heures des repas, goûter les avantages de l'amitié la plus pure et de la plus aimable société. Cette dame vient m'entendre prêcher. Oui, sans doute : personne ne sait mieux qu'elle avec quelle vérité je crois aux principes que je professe, et qu'il n'y a pas une parole sur mes lèvres dont la conviction ne soit dans mon esprit et le sentiment dans mon cœur. C'est pour cela qu'elle et plusieurs autres ont du plaisir à m'entendre. Elle est venue aux assemblées de l'Hôtel-de-Ville par le même motif; elle est convaincue que le patriotisme est ma seconde religion; qu'aucune sorte d'hypocrisie ne peut approcher de mon âme; que ma vie est véritablement toute entière à Dieu, à la patrie, à l'amitié, à la fraternité..... »

Il faut en convenir, il y a dans cette justification d'étranges choses, au point de vue de la morale et de la discipline catholiques. Aussi attira-t-elle à Fauchet de violentes et nouvelles attaques. « Et vous êtes chaste! » s'écriait le fougueux et un peu déclamateur abbé de Valmeron. « Dites, comment ces paroles ont-elles pu sortir d'une bouche comme la vôtre? Vous êtes chaste! Quelle dérision cruelle à la vertu, au moment où vous avouez les plus criminelles habitudes et les penchants

les plus déréglés? Vous êtes chaste! Eh! depuis quand la chasteté est-elle la compagne des mœurs hardies dont vous vous piquez? Vous êtes chaste! C'est donc l'être dans votre morale cynique, que de chérir toutes les femmes? C'est être chaste que d'arracher une femme au lit conjugal, aux devoirs sacrés d'épouse et de mère? que de fixer la honte sur le front, et le deuil dans l'âme d'un père et d'un époux? La misérable qui s'est abandonnée à vous, au lieu de la couvrir d'un voile épais, vous la montrez avec ostentation enchaînée à vos pas. L'insensée! elle a aussi l'intrépidité du vice; elle a aussi appris de vous à ne plus rougir! »

Et ailleurs, cet adversaire passionné de Fauchet, oubliant trop la charité du prêtre, l'apostrophe ainsi au sujet de ses visites pastorales : « Quel était votre cortège, Monsieur? Une troupe de bandits et de femmes perdues. Digne pasteur de cette vile populace, elle vous a célébré par les seules fêtes capables de vous réjouir : votre passage a été marqué par tous les excès de la débauche et du brigandage...

« Chez quelle nation, le magistrat des mœurs, le censeur des consciences, le ministre de la religion a-t-il jamais couru les rues et les carrefours, comme une bacchante ivre, se précipitant avec fureur sur les filles et les femmes que le hasard ou la curiosité offrait à sa rencontre? »

Ici, l'abbé de Valmeron ajoute cette note dont nous lui laissons toute la responsabilité : « Dans son voyage, M. Fauchet, sans doute pour prouver qu'il était évêque *dans la charité du genre humain*, descendait à tous les relais, et selon l'occasion, embrassait la maîtresse ou la servante de l'auberge. *Son universel amour* ne se lasse point. Ses pélerinages, ses visites pastorales s'ouvrent et se closent par des baisers lascifs. Me croira-t-on? Rien cependant n'est plus vrai : M. Fauchet met du rouge. Oui, du

rouge... Quel est l'apostolat qui s'annonce par de tels signes ? Quelle est l'église qui a des apôtres fardés, mouchetés comme une courtisane (1)? »

Comme nous l'avons déjà dit, Fauchet avait été bientôt détourné par l'expérience, des voies violentes où se précipitait la République ; on a vu avec quelle franche et noble fermeté il s'éleva contre la mort du roi, le mariage des prêtres et toutes les mesures extrêmes du parti dominant. Ces manifestations, et plus encore ses liaisons avec les Girondins ne tardèrent pas à lui attirer la haine de la formidable Montagne. Son nom se trouva compris dans la liste des vingt-deux députés, qu'une députation de la Commune de Paris vint dénoncer à la barre de la Convention, comme coupables de félonie envers le peuple souverain, et dont elle demanda l'expulsion de l'Assemblée. Dans la séance du 20 juin, Fauchet répondit à ce qui le concernait dans la pétition des sections de Paris. Ni le *Moniteur*, ni aucun autre

(1) *Première lettre de l'abbé de Valmeron à M. Claude Fauchet.* A Jersey, aux frais des catholiques réfugiés, la 2e. année de la persécution, in-8°.

Cette lettre renferme sur les visites pastorales et les prédications de Fauchet des détails évidemment exagérés ou dénaturés par l'esprit de parti, mais que nous devons reproduire pour être fidèle à notre rôle de biographe par les documents contemporains :

« M. Fauchet est allé à Creully, Hérouville-St.-Clair, Oystreham ; il a prêché partout et partout l'athéisme, le vol et la guerre civile. A la Délivrande, il prêcha d'abord par la fenêtre d'un cabaret, ensuite sur des tonneaux à côté d'un marchand d'orviétan.

« Quoiqu'il proteste que les *événements ne lui donnent point ses principes*, la même bouche qui vomissait à Paris les plus horribles blasphèmes contre la sainte Vierge et son divin Fils, feignit à la Délivrande une piété tendre pour la Mère de Dieu, qu'il n'appelait plus comme il y a six mois *la femme de Joseph* ; Jésus-Christ n'était plus *le sieur Jésus, ci-devant Seigneur*, ni *une fraction du grand tout*. L'auditoire avait changé ; les impiétés civiques réjouissaient les catins, les escrocs et les patriotes du Palais-Royal. La piété franche des pêcheurs ne les aurait pas goûtées. M. Fauchet qui craignait leur colère énergique, chanta la palinodie et fit le dévot. »

journal quotidien ne nous ont conservé une seule phrase de son discours. Fauchet étant un des orateurs les plus silencieux de la Convention, et la pièce dont il s'agit constatant sa position personnelle vis-à-vis de la Gironde; nous regrettons beaucoup de ne pouvoir la reproduire intégralement. Nous en citerons d'abord toute la première partie, à cause des détails biographiques vraiment curieux qu'elle renferme ; nous empruntons ces extraits au n° XII du *Journal des Amis* (1).

(1) Ce même numéro renferme un *post-scriptum* très-honorable pour Fauchet, et qui mérite d'être transcrit. Il avait suspendu son journal à cause du décret sur les députés journalistes ; il le reprenait maintenant que ce décret était abrogé ; voici sa note :

« *Reprise du* Journal des Amis.

« Ce discours (celui dont nous donnons des extraits) tiendra lieu de XIIe. numéro à mes souscripteurs, et de prospectus pour la reprise de mon journal.

« Aucune spéculation de lucre n'entre dans ma pensée ; mais je ne peux pas, quelque zèle qui m'anime pour la propagation des vérités, me laisser écraser de frais ; je n'en ai pas le moyen. Le premier trimestre n'a pas fourni en souscriptions la moitié de la dépense de l'impression et de l'envoi ; j'en suis pour dix-huit cents livres du mien en ce moment. J'engage mes souscripteurs, s'ils veulent que mon ouvrage continue, à renouveler leur abonnement, et à me procurer au moins un autre abonné chacun : je n'en ai que deux cents, il en faut cinq cents pour couvrir mes avances. Je veux bien perdre pour être utile; mais je ne peux pas dépasser la mesure de mes facultés. Aucune liste civile ne vient à mon secours; je les ai toutes en horreur, et cette horreur-là les dispensateurs me la rendent bien. Je n'ai pour moi que les listes de proscription ; mais c'est de l'honneur tout pur, et dont le profit ne consiste que dans la publique estime. Jusqu'à ce que je puisse être au niveau de mes moyens, au lieu de quarante-huit pages par numéro, je n'en fournirai que trente-deux. Il me reste six à sept cents exemplaires du premier trimestre ; je pourrai donc en fournir aux nouveaux souscripteurs qui voudront avoir la totalité de l'ouvrage : il peut avoir du prix par son ensemble.

« Je continuerai à me montrer avec intrépidité le vengeur de la liberté républicaine et religieuse. Le compte-rendu des travaux de la Convention sera plus serré, mais rien d'essentiel ne sera omis.

« Il paraîtra régulièrement un numéro toutes les semaines. Le prix

« Citoyens, les dénonciateurs qui m'ont proscrit, ont oublié de dire pourquoi; ils ont omis la liste de mes crimes : je vais suppléer à leur silence. Je viens les détailler, mes crimes, et les aggraver; c'est ma méthode de défense : tout accusé peut employer celle qui lui convient.....

« Une grande faveur de ma destinée est d'avoir été placé sur toutes les listes de proscription des anciens tyrans et des tyrans nouveaux, des aristocrates monarchiques et des aristocrates anarchistes, des fanatiques réfractaires et des fanatiques impies. Je n'en ai pas manqué une. J'ai contre moi les rois et les jacobins, les nobles et les ignobles, les prêtres du Capitole et ceux de la Montagne, les dévôts et les indévôts, les traîtres d'un côté, les traîtres de l'autre : qui que ce soit de ces gens-là, qui réussisse, je suis victime. Excusez, bons citoyens, je n'ai pour moi que vous, c'est-à-dire la République; si elle ne se réalise pas, ces messieurs, despotes, rois ou régulateurs, rempliront mon serment, j'aurai la mort, et je finirai avec empressement une existence que la liberté pouvait seule rendre heureuse.

« Mes crimes, impardonnables pour toutes les espèces de tyrans, quels qu'ils puissent être, qui asserviraient ma patrie, sont la prise de la Bastille, la présidence de la police de Paris, pendant les premiers mois de la révolution, police tellement exacte et sage, que jamais il n'y eut plus d'ordre et moins de délits dans cette grande cité, que dans ces moments si orageux; la présidence encore plus remarquable, que j'ai consécutivement exercée quatre fois dans la Commune de Paris, à l'époque où les sections appelées alors les districts, qui étaient en guerre ouverte

de l'abonnement pour douze numéros est de 7 livres 10 sous à Paris, et de 9 livres pour les départements, port payé. Toutes les souscriptions et toutes les lettres doivent être adressées à Claude Fauchet, rue Chabanais, n° 47. »

avec leurs représentants, se remirent dans la plus heureuse harmonie, et virent s'étouffer les premières semences d'anarchie, qu'on commençait dès lors à répandre comme un moyen de remonter le despotisme à toute sa hauteur. Mes crimes sont la première couronne civique qui ait été donnée en France, et qui fut posée sur ma tête; les premiers discours républicains qui aient retenti dans les chaires évangéliques, et dont les succès m'attirèrent des haînes qui ne s'éteindront point, et des jalousies que mon silence même, et l'abandon que je fais de toutes les tribunes aux déclamateurs qui s'en emparent, ne peuvent calmer : mes crimes sont les assemblées régulières de dix mille auditeurs pendant six mois, dans l'immense local du Cirque, où je développais tous les principes de l'ordre social, et où je posais toutes les bases d'une constitution si purement républicaine, que la volonté très-exactement et très-facilement recueillie du peuple entier devait tout faire, et que les délégués ne pouvaient s'en écarter jamais. Il n'est rien de sagement populaire dans tous les plans qu'on vous présente qui ne soit dans mon ouvrage, et qui n'y soit, je peux le dire, en aussi bon style que celui d'un autre écrivain. Je laisse des hommes qui ont toute l'ambition de l'éloquence et de la politique, s'emparer de mes conceptions et les altérer par des contradictions ineptes. Le moment de la pleine justice n'est pas encore venu, et je sais qu'il est impossible au milieu des passions les plus furieuses de faire entendre de suite, et avec profit pour la chose publique, la voix pure de la raison, et les accents sévères de la liberté.

« Voilà, citoyens, un de mes plus grands crimes; celui-là, aucun des despotes et des ambitieux ne peut me le pardonner. Je me suis enveloppé dans l'obscurité la plus attentive; je n'ai choqué les prétentions d'aucun talent; on ne m'a pas vu briguer la présidence ni la plus légère distinction. N'importe, la France et l'Europe ont

su que je suis un homme et que mes preuves sont faites. Les demi-hommes qui se croient des géants, ont peur qu'on ne s'en souvienne, ils voudraient m'anéantir. Mes crimes sont d'avoir fortifié dans le Calvados, même avant le temps où il a été permis d'en parler, les penchants au républicanisme et l'aversion pour toutes les autorités arbitraires ; d'avoir demandé par une adresse qui fut répandue dans tout l'empire, la suppression des articles contraires à la souveraineté du peuple, et qui rendaient la précédente constitution absurde et insoutenable; d'avoir rompu en visière à tous les magistrats aristocrates vendus à la cour ; d'avoir réclamé si hautement les droits sacrés de la liberté et de l'égalité, que l'on n'imagina rien de mieux que de me décréter de prise de corps pour m'apprendre à ramper comme un autre devant tous les despotismes. Mon crime est de m'être levé plus ferme républicain après cette proscription, et d'avoir bravé toutes celles que ma civique indépendance ne pouvait manquer de m'attirer; d'avoir le premier dénoncé les ministres perfides, Bertrand et Delessart, d'avoir poursuivi les directoires aristocratiques et mis à nu les trahisons de la cour et de ses vils agents; d'avoir écarté par des motions suivies de décrets, les régiments fayettisés qui devaient servir, à Paris, les projets du despote ; d'avoir avec le même zèle et le même succès, obtenu la libre circulation du peuple sur cette terrasse où se nourrissait et s'exaltait l'indignation du civisme et l'ardeur de la liberté ; d'avoir poursuivi de mes opinions et de mon vœu le traître La Fayette; d'avoir préparé et fait un discours énergique sur la déchéance, dont l'effet naturel n'était pas de l'obtenir de la majorité que dominaient les Feuillants, mais d'arriver par un mouvement national à la destruction de la royauté, à l'anéantissement du trône : voilà des crimes réels que ni Cobourg, ni Brunswick, ni Dumouriez, ni d'Orléans, ni Marat, ni les régulateurs qui veulent que nous ayons un maître, ne peuvent laisser impunis. »

« Voici maintenaut, citoyens, les crimes apparents et qui sont les insensés prétextes de la rage qui anime contre moi les bateleurs assassins qui s'efforcent d'abrutir l'opinion publique et de la pousser à la férocité. Ces prétendus crimes prouvent encore mieux ma moralité républicaine et la sévérité de ma démocratie. J'ai blanchi Narbonne; j'ai voulu sauver le Tyran; j'ai fait un journal où je m'élève avec véhémence contre ceux que j'appelle factieux et qui, selon moi, violent chaque jour la majesté de la représentation nationale, pervertissent les mœurs du peuple et outragent la sainteté de la nature. Je suis un homme d'état, un royaliste, un fanatique, un scélérat : cela est démontré. Il n'y avait pas besoin de le mettre dans l'acte d'accusation, tout le monde le sait. Voyons cependant.... » Ici Fauchet répond à ces diverses accusations; puis il continue :

« Il me reste un dernier crime à reconnaître, et ici, représentants, j'invoque toute votre attention, car je crois qu'il y va du grand intérêt de la liberté. Je suis un fanatique! la cour des Tuileries, la cour de Rome, les aristocrates et les réfractaires ne le croyaient pas. Mais à quoi, enfin, se réduit mon fanatisme? A professer la religion dont je suis le ministre. Je serais un bien lâche scélérat si j'avais accepté le ministère d'une religion dont les principes ne seraient pas dans ma conscience. Quel est l'homme que j'ai persécuté ou cherché à molester pour la sienne? Je me borne à de simples déclarations des principes de notre culte et des règles religieuses de notre sacerdoce. Je fais mon devoir, et je le fais avec une circonspection pleine de civisme. Non-seulement je prêche, comme il est nécessaire, la soumission à toutes les lois impératives, mais j'établis et développe dans mes instructions la sagesse des lois permissives qui intéressent la religion. Je ne touche pas en la moindre chose à la liberté du citoyen; je me borne, comme je le dois, à inviter le

catholique à consulter dans les permissions de la loi sa propre conscience, et à en suivre librement les religieuses impulsions. Le fanatisme, citoyens, je le vois du côté des persécuteurs qui veulent ôter aux ministres des religions la liberté d'un enseignement qui respecte toutes les lois, et aux citoyens la liberté d'une croyance qui épure la morale et donne une sanction divine à tous les devoirs. Ce n'est pas moi seul, quoique l'un des pontifes de cette religion, ni vous-mêmes, législateurs, à moins que vous ne vouliez violer tous les principes de la liberté, qui pouvons changer les règles morales et intérieures du sacerdoce et du culte. Ce n'est pas en heurtant de front les consciences de la grande multitude des citoyens qu'on fait chérir des lois nouvelles ; ce n'est pas en poursuivant avec violence le libre arbitre jusque dans son asile le plus inviolable qu'on rend aimable la liberté ; c'est ainsi, au contraire, que le fanatisme de l'impiété l'égorge. Vous avez poussé aussi loin que la puissance législative pouvait s'étendre, l'indépendance de chaque citoyen pour toute espèce de religion. Chacun peut n'en point avoir du tout, ou suivre celle qui lui plaît, pourvu qu'elle ne s'élève pas contre les lois et contre la liberté des autres. Or, le catholicisme ne s'élève contre aucune loi, contre aucune liberté. Les divorcés et les prêtres peuvent se marier légalement, s'ils le veulent ; ils peuvent omettre l'observation de toute abstinence, abjurer tous les dogmes, ne suivre aucune règle religieuse ou en adopter d'étrangères à la religion qu'ils professaient; liberté toute entière. Mais cette religion est libre aussi de ne plus les considérer comme ses ministres ou comme ses fidèles ; autrement ce serait le dernier degré de la tyrannie et de la démence que de prétendre obliger un culte à avoir pour ministres ou à regarder comme ses croyants des hommes qui n'en professent ni les dogmes ni les principes. Il y aurait non-seulement du despotisme et de la folie dans une pareille

législation, il y a complète impossibilité. On peut tyranniser les hommes ou les tuer ; on ne les contraindra jamais à ne pas croire ce qu'ils croient, et à violer eux-mêmes la liberté intime de leur conscience.

« Les assemblées nationales n'ont point fait de faute en ce genre, par des décrets ; mais plusieurs membres en ont fait de terribles, par leurs opinions énoncées à cette tribune, et dont les effets sont incalculables. Nous avons entendu, nous entendons continuellement des hommes, qui ne savent ce que c'est que la philosophie législative, déclamer sans restriction contre tous les ministres de tous les cultes, les vouer à la proscription, déclarer que les prêtres sont mûrs comme les tyrans, que prêtre et république sont incompatibles. Citoyens, ces hommes-là servent l'anarchie et le royalisme ; ils veulent rendre la république impossible : car l'anéantissement de toute religion est heureusement pour la société d'une impossibilité absclue. Les peuples ne se laisseront point ravir le culte : cette seule idée soulève toutes les consciences et alarme toutes les libertés. C'est avec cette idée qu'on a aigri les Belges, c'est avec elle que le traître Dumouriez, tous les rois, tous les aristocrates, tous les fanatiques s'efforcent d'imprimer une implacable horreur contre notre révolution. Si par malheur il échappait un décret qui annonçât que cette persécution générale de l'impiété contre la religion est dans l'ame des législateurs, l'anarchie serait consommée, et la liberté tout entière s'élèverait contre cette tyrannie inconnue à l'univers, et qui serait insupportable à tous les peuples. Je crois donc, et vous croirez avec moi, législateurs sages et vraiment philosophes, que j'ai servi utilement la patrie, en montrant dans mes instructions que l'intégrité de la religion se concilie sans obstacle avec l'intégrité des lois civiles. Cette lettre pastorale qu'on m'a si imphilosophiquement reprochée, a rattaché à la révolution une innombrable

quantité de citoyens que la crainte de voir la religion perdue en détachait; et j'ose dire que si les réfractaires, qui étaient si nombreux dans le Calvados, n'ont pas pu réussir, comme dans l'ancienne Bretagne, à y allumer les torches de la guerre civile, cette instruction a peut-être efficacement contribué à prévenir ce malheur. Le crime de mon catholicisme est donc avéré comme celui de mon républicanisme; ils sont inséparables dans ma conscience. Ceux qui ne me connaissent pas, et qui s'imaginent (car c'est une des belles découvertes de notre siècle, comme si dans les autres il n'avait existé que des imbécilles) qu'on ne peut avoir de l'esprit et être sincèrement attaché à la religion, diront que je suis un hypocrite; certes ce serait à l'époque où nous sommes de l'hypocrisie à contre-sens. Mais toute dissimulation est aussi incompatible avec mon caractère que la pusillanimité avec la force. Un républicain qui brave tout ne sait pas mentir, et ne le peut pas. Toutes les persécutions ne me détacheraient pas plus de la religion que de la liberté. Je défendrai l'une et l'autre au péril de mes jours; je mourrai avec un égal dévouement pour ma foi et pour ma patrie. J'ai dit mes crimes : j'attends l'effet de la proscription; je ne demande point vengeance, mais justice à mes concitoyens. »

Dans la séance du 2 juin, Barère, au nom du comité du salut public, ayant lu un projet de décret par lequel les membres dénoncés par la Commune de Paris étaient invités à se suspendre volontairement de leurs fonctions, Fauchet offrit sa démission avec Isnard, Lanthenas et quelques autres. « Non seulement, dit-il, je consens à la suspension de mes pouvoirs, mais ma vie est à la République, les sacrifices, quels qu'ils soient, ne me coûteront jamais rien pour sauver ma patrie. »

En abdiquant ses pouvoirs, Fauchet s'était mis sous la sauve-garde du peuple; elle ne devait pas le sauver.

Dans la séance du 14 juillet, à la suite du rapport de Chabot sur la mort de Marat, la Convention ordonna par un décret que Fauchet serait détenu à l'Abbaye. Au reste, ce qui décida la sévérité de l'Assemblée à son égard, car les griefs à sa charge ne parurent pas suffisamment établis, c'est que, malgré la suspension volontaire à laquelle il s'était condamné depuis quelque temps, il se montrait dans l'Assemblée.

Toutes les Biographies qui, sans doute, ne sont pas remontées aux sources, disent que Fauchet conduisit Charlotte Corday à la Convention le jour de son arrivée à Paris. Mais tous deux ont nié ce fait de la manière la plus formelle, comme on le voit par le compte-rendu du procès, dont nous citons un extrait :

« Claude Fauchet, évêque du Calvados, député à la Convention nationale est entendu : il déclare n'avoir jamais connu directement ni indirectement l'accusée, ne l'avoir jamais vue et par conséquent n'avoir jamais été avec elle dans aucune des tribunes de la Convention nationale. »

« L'accusée dit qu'elle ne connaît que de vue Fauchet, qu'elle l'a vu à Caen ; mais qu'elle trépignait parce que sa manière de penser ne convenait pas à une femme de son caractère (1). »

Ces témoignages sont positifs et ne peuvent laisser subsister aucun doute. Cependant il semblerait résulter d'un passage de la lettre de Charlotte Corday à Barbaroux que Fauchet l'avait réellement conduite à la Convention :

« J'espère, écrivait-elle, que demain Duperret et « Fauchet seront mis en liberté. On prétend que ce der-

(1) Le *Républicain français* du 23 juillet, copié par le *Moniteur* du 29, rapporte ainsi la réponse de Charlotte Corday :

« Je ne connais Fauchet que de vue, je le regarde comme un homme sans mœurs et sans principes, et je le méprise. »

« nier m'a menée à la Convention dans une tribune. De « quoi se mêle-t-il d'y mener des femmes? Comme député « il ne devait point être aux tribunes, et comme évêque « il ne devait point être avec des femmes, ainsi c'est « une petite correction. »

Quoi qu'il en soit, ce fut principalement sur ce chef d'accusation que, le 3 octobre, à la suite d'un rapport très-étendu fait par Amar au nom du Comité de sûreté générale, Fauchet fut décrété d'accusation et traduit devant le Tribunal révolutionnaire, avec les vingt-un députés de la Gironde. Il y comparut le 24 du même mois et fut condamné à mort le 30 au soir. Voici son interrogatoire :

« *Le président.* Fauchet, avez-vous écrit une lettre pastorale en qualité d'évêque du Calvados ?

« *L'accusé Fauchet.* Oui.

« *Le président.* A quelle époque?

« *L'accusé Fauchet.* Je ne m'en rappelle pas.

« *Le président.* Comment avez-vous pu écrire cette lettre au moment où le fanatisme agitait une partie de la République ? Vous vous élevez, dans cette lettre, contre le mariage des prêtres : n'était-ce pas dans l'intention de faire éclater des troubles dans le Calvados ?

« *L'accusé Fauchet.* Je disais dans cette lettre qu'un prêtre pouvait se marier comme citoyen ; mais que moi, simple évêque, je ne pouvais pas anéantir la discipline universelle, qui ne permettait pas qu'un prêtre marié pût remplir les fonctions ecclésiastiques.

« *Le président.* Pourquoi avez-vous pris le temps où l'on jugeait le tyran pour publier cette lettre ?

« *L'accusé Fauchet.* Cette lettre était antérieure au jugement du ci-devant roi. Je l'ai envoyée dans le Calvados, et c'est dans ce département qu'on l'a fait imprimer (1).

(1) La bibilothèque de Caen conserve, parmi ses autographes, la

« *Le président.* N'était-ce pas la faction qui vous a engagé à publier cette lettre ?

« *L'accusé Fauchet.* Non.

« *Le président.* Dans le jugement du ci-devant roi, votre opinion sur la détention n'a-t-elle pas été motivée sur la douceur de votre caractère ?

« *L'accusé Fauchet.* Non. L'Assemblée m'a décrété d'accusation sur le soupçon que j'avais conduit Charlotte Corday à la Convention. »

Dans le *Dernier Banquet des Girondins*, M. Charles Nodier a tracé avec son style magnifique et en restant fidèle à l'histoire, un tableau des derniers moments de Fauchet, que nous nous faisons un devoir comme un bonheur de reproduire :

« Duchâtel et Le Hardy avaient obtenu d'être réunis en ce dernier moment aux saints abbés Emery et Lothringer, dont ils devaient recevoir les secours religieux. Le premier de ces dignes et excellents prêtres pouvait compter, dans sa glorieuse captivité, des triomphes plus difficiles et plus précieux pour la foi. Sa douce et puissante parole avait réglé depuis plusieurs mois les écarts de l'imagination de Fauchet, et rendu en lui au Dieu souverainement indulgent un esprit fait pour le comprendre et un cœur fait pour l'aimer. C'était une noble conquête. Aussi, bien sûr du néophite qu'il venait de disposer pour le martyre, il s'était empressé d'effacer par son absolution l'apostasie passagère de l'evêque du Calvados, et de lui redonner les pouvoirs de l'église, assez rachetés sans doute par la nouvelle ordination de l'échafaud et par le nouveau baptême du sang. Fauchet, rentré dans son auguste ministère, écoutait sous d'autres murailles la confession de Sillery. »

lettre que Fauchet adressa aux administrateurs du département en leur envoyant son instruction pastorale ; cette lettre a été donnée à la bibliothèque par M. Renard fils, qui possède une importante collection d'autographes des personnages célèbres de la Révolution.

L'abbé Lothringer avait été vicaire de l'évêque constitutionnel de Paris. Peu de temps après avoir accepté ces fonctions et prêté le serment alors exigé, il s'était rétracté et réconcilié avec l'église. Mais comme cette abjuration était demeurée secrète, il put rester à Paris et administrer les secours de la religion à un grand nombre de victimes de la révolution. L'abbé Lothringer a rendu compte lui-même de la conversion de Fauchet, dans une lettre insérée dans le tome IV des *Annales catholiques* et dont voici un extrait :

« Pour Fauchet, je puis vous dire positivement qu'il a abjuré non seulement ses erreurs sur la constitution civile, mais aussi ce qu'il a prêché dans le temps à l'église Notre-Dame, ce qu'il a débité dans son club dit la *Bouche-de-fer* sur la loi agraire, le sermon de Franklin, etc., qu'il a fait abjuration de toutes ses erreurs : qu'il révoquait son serment impie et son intrusion, après avoir fait sa profession de foi ; ce qui occasionnait des murmures entre les gendarmes qui étaient présents, qui me disaient tout haut que je serais au premier jour guillotiné comme lui. L'abbé Fauchet, après s'être confessé, a entendu lui-même Sillery en confession. »

A ce témoignage sur la mort chrétienne de Fauchet, nous en ajouterons encore un autre que nous devons à l'une des personnes de Caen les plus honorables et les plus dignes de foi. Quelque temps après le 31 mai, M. Gauthier, depuis président de chambre à la cour royale de Caen, se trouvant à Paris pour les affaires du district de Vire dont il était alors administrateur, alla voir Fauchet qu'il connaissait et qui était alors gardé chez lui par des gendarmes. Fauchet montra dans cette entrevue, que M. Gauthier aimait à raconter, un grand calme d'esprit. Déjà la plupart des députés fédéralistes l'avaient précédé à l'échafaud. Il dit à M. Gauthier qu'il s'attendait à la mort, que par ses fautes il avait mérité son sort ; mais

que tout indigne qu'il en était, il espérait fermement que Dieu lui ferait la grâce de mourir en chrétien. Il ajouta que c'était là l'objet constant de ses prières, et qu'il comptait sur l'intercession de S. Exupère, son bienheureux prédécesseur, comme il l'appelait et dont il fit voir à M. Gauthier une relique qu'il portait sur lui. Cette relique provenait d'un monastère de Picardie, dans lequel le corps de S. Exupère avait été transporté vers le dixième siècle, lors des invasions des Normands; elle y était restée jusqu'à la suppression des maisons religieuses, époque où elle avait passé dans les mains de Fauchet.

Fauchet marcha à l'échafaud le 31 octobre avec ses collègues : on a remarqué qu'il fut le seul assisté par un prêtre (1). Il n'y a pas de doute sur le premier des Girondins livrés à la mort : c'était Sillery; la plupart des témoins que M. Charles Nodier a consultés s'accordent à croire que Fauchet fut le second. « Il était onze heures quand le massacre commença, et trente minutes après, vingt-un des juges du roi de France avaient comparu devant leur juge éternel. »

Ce serait ici le lieu de parler des ouvrages de Fauchet; mais, quand les bornes de cet article ne s'y opposeraient pas, nous ne pourrions entreprendre cet examen, car nous n'avions à notre disposition qu'une très-petite partie de ses écrits, quand nous avons commencé ce travail. Au reste, les nombreuses citations que nous avons faites ont pu donner une idée de son style et de ses doctrines. Il faut lui pardonner beaucoup : ordinairement sa raison était dominée par la chaleur de sa tête, mais toutes ses inspirations partaient d'un cœur essentiellement droit et capable de tous les mouvements généreux. Son républi-

(1) D'après une note qui m'a été communiquée, ce fut l'abbé Lothringer qui accompagna Fauchet à l'échafaud; d'un autre côté, je trouve dans une lettre écrite par une personne qui a beaucoup connu Fauchet, qu'il fut assisté à la mort par l'abbé Cotentin, professeur dans un collége de Paris.

canisme évangélique l'entraîna surtout dans de grandes erreurs. Sans doute l'Evangile renferme l'égalité et la fraternité proclamées par la révolution française : nous dirons plus , l'Evangile est la source de tous les progrès opérés dans le monde depuis dix-huit siècles. Il fut présent partout, partout actif et moteur ; ses ennemis furent les ennemis de la civilisation ; ses défenseurs furent les créateurs des biens dont nous jouissons. Mais Fauchet oublia trop que la morale de l'Evangile était inséparable de son auteur ; elle est inséparable des dogmes catholiques, surtout de la divinité de Jésus-Christ, le premier des dogmes, celui qui prouve et soutient les autres. Sans le dogme, la morale n'est que maximes et sentences. Il ne faut pas croire qu'il ait suffi au christianisme d'énoncer le précepte de l'amour fraternel envers les hommes pour le faire passer dans la pratique. Est-ce que Marc-Aurèle et Epictète, en proclamant de belles maximes, ont entraîné le monde?

Fauchet a laissé un grand nombre de discours. La plus remarquable de ses compositions oratoires est le sermon moitié évangélique, moitié républicain, dans lequel il a prétendu établir le parfait accord qui existe entre la morale évangélique et les doctrines de la réformation politique à laquelle il prit part avec tant d'ardeur et de bonne foi : démonstration dans laquelle il nous paraît avoir assez bien réussi pour que son discours ait mérité de survivre aux circonstances qui l'ont fait naître. Fauchet s'élève parfois à une haute et véritable éloquence ; mais nous avouerons que souvent aussi on peut lui reprocher le défaut de goût, la prétention, le néologisme et surtout l'exagération. On s'égaya beaucoup dans le temps de cette fameuse phrase : *l'univers debout sur la terre salue la nature par un cantique.* Nous citerons ici, non pas toutefois sans faire certaines réserves, ce que M. Nodier dit de Fauchet dans son Essai sur l'Eloquence révolu-

tionnaire : « Fauchet imprima bien un caractère religieux et solennel à quelques-uns de ces derniers discours ; mais ces discours n'appartiennent plus à la polémique révolutionnaire. Fauchet frappé d'une illumination soudaine, et rappelé, comme saint Paul, par le Dieu qu'il avait persécuté, redevient dans ces jours d'agonie qui précèdent son supplice, un orateur chrétien. »

Voici la liste des ouvrages de Fauchet ; elle est plus complète que celle qu'on trouve dans la *France littéraire* de M. Quérard, cependant nous craignons qu'il n'y reste encore quelques omissions :

Panégyrique de Saint Louis ; prononcé à l'Académie Française, 1774, in-8°.

Oraison funèbre de Phélipeaux d'Herbaut, archevêque de Bourges, 1784, in-4°.

Oraison funèbre de Louis-Philippe d'Orléans, 1786, in-4°.

Discours sur les Mœurs rurales, prononcé dans l'église de Surenne, le 10 *août* 1788, *pour la fête de la Rosière*, Paris, 1788, in-8°.

De la Religion Nationale, 1789, in-8°.

Oraison funèbre de Michel de Lépée, 1790, in-4°.

Eloge civique de Benjamin Franklin, prononcé le 21 *juillet* 1790, *dans la Rotonde, au nom de la Commune de Paris.* Paris, Lottin, 1790, in-8°.

Sermon sur l'Accord de la Religion et de la Liberté, prononcé dans la Métropole de Paris, le 4 *février* 1791, *pour la solennité civique des anciens représentants de la Commune, en mémoire de ce qu'à pareil jour, le Roi vint à l'Assemblée nationale reconnaître la souveraineté du peuple.* Paris, 1791, in-8°. — Réimprimé aux frais des Amis de la Constitution de Caen.

Lettre pastorale de l'évêque du Calvados, et la Traduction de sa lettre de communion adressée à Notre Saint Père le Pape. Bayeux [1791] in-8°. C'est la lettre que Fauchet publia à l'occasion de son élection. Il y prend les titres suivants : « Claude Fauchet, par la grâce de Dieu et la

« volonté du Peuple, dans la Communion du Saint Siége « Apostolique et dans la charité du genre humain, Evêque « du Calvados : à tous les Ministres du culte, nos véné- « rables co-opérateurs, et à tous les Fidèles du Diocèse, « salut, fraternité, liberté, sainteté, paix, union, « bonheur, et bénédiction éternelle en Notre Seigneur « Jésus-Christ. »

Discours prononcé par Claude Fauchet, évêque du Calvados, à l'Autel de la Patrie, pendant la cérémonie de la Fédération générale du Département, dans la plaine des six districts, près la ville de Caen, le 14 juillet 1791. Caen, imprimerie de Chalopin, in-8°.

Lettre au Garde des Sceaux, in-4°. [1791]. Cette lettre et la pétition suivante, imprimées aux frais de la Société des Amis de la Constitution de Caen, sont relatives à la dénonciation de la municipalité de Bayeux.

Pétition de Claude Fauchet, évêque du Calvados, à l'Assemblée nationale. Caen, 1791, in-8°. — Dans cette pétition Fauchet se défend d'avoir prêché la loi agraire : « Je n'en ai jamais parlé, dit-il, ni directement, ni indirectement dans le Calvados, si ce n'est pour déclarer que dans le seul écrit imprimé où j'en parle, je l'ai qualifiée de *loi exécrable*.» Fauchet y désavoue de même toute participation au renversement de la statue de Louis XIV: «Je n'y étais pas, je l'aurais désapprouvée, ainsi que l'a fait la société patriotique de cette ville (1). »

Lettre pastorale de Claude Fauchet, évêque du Calvados, Bayeux 1792. C'est la lettre relative au mariage des prêtres. En voici la formule finale : « Donné à Paris, où nous sommes retenus par nos fonctions de Député à

(1) C'est au moment même où nous corrigions notre dernière épreuve, que nous avons eu connaissance de cette pièce, ainsi que de quelques autres, non moins nécessaires pour écrire la biographie de Fauchet.

la Convention nationale, le 28 novembre, l'an de la rédemption 1792, et le premier de la République. »

Elle se termine par la prière suivante, qui est en latin et en français :

Prière pour la Nation française et pour tous les frères de l'univers.

« Dieu tout-puissant, qui disposez de nous avec des ménagements infinis pour notre liberté, et qui, par la voix du peuple, exactement recueillie, faites retentir les accents de votre raison éternelle; vous appelez enfin efficacement, par l'action de votre grâce et de votre miséricorde à la fraternité évangélique le genre humain, étranger si long-temps à la société véritable : nous vous supplions de consommer votre œuvre pour le bonheur et le salut universel des frères. Dans votre bonté propice, rendez la Nation française digne de servir de modèle au monde entier. Dirigez-la dans les principes de la liberté parfaite, en sorte qu'elle ne reconnaisse plus d'autre dominateur que vous, souverain Père des hommes, et d'autre maître que le Verbe incarné Jésus-Christ, votre Fils, qui vit et règne avec vous, en l'unité divine, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

Suivant M. Quérard, Fauchet a fait une partie du texte des *Tableaux de la Révolution ;* aussi, il est représenté dans une des gravures de cet ouvrage, prononçant, à Saint-Jacques-l'Hôpital, le discours qu'il composa pour le service funèbre célébré dans cette église, le 5 août 1789, en l'honneur de citoyens morts au siége de la Bastille (1).

(1) Nous ne serions point surpris quand Fauchet lui-même serait l'auteur du texte qui accompagne cette gravure. — Voici un passage relatif à sa fameuse couronne civique : « On peut juger de l'effet de ce discours sur un auditoire dominé des mêmes passions exprimées par l'orateur. Une couronne civique, formée sur-le-champ par l'enthousiasme de ses auditeurs, couvrit sa tête au milieu des applaudissements: un héraut la porta devant lui jusqu'à l'hôtel de ville, où il se rendait,

Nous avons mentionné plus haut les deux journaux de Fauchet, *la Bouche-de-Fer* et le *Journal des Amis*.

Le portrait de Fauchet fait partie d'une collection de portraits des personnages célèbres de la révolution. On le trouve ainsi annoncé dans le *Patriote français* du 28 novembre 1792 : « *Portrait de Claude Fauchet, né à Dorn, département de la Nièvre, le* 22 *décembre* 1744, *évêque du département du Calvados, et député à l'Assemblée nationale en* 1791, *l'an troisième de la liberté ;* peint par F. Bonneville, et gravé par Girardet. — 11 pouces de hauteur sur 7, superbe papier colombier. — Prix, trois livres, à Paris, au bureau du Cercle-Social, rue du Théâtre Français, n°. 4.

« Ce portrait, sur tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, a non seulement le mérite de la ressemblance la plus frappante, mais aussi celui d'être exécuté dans la dernière perfection. Il est orné des attributs qui conviennent au caractère de cet homme célèbre. » — Cette manie du portrait qui se manifestait alors chez les célébrités nouvelles, ne fut pas encouragée par les Jacobins, si l'on doit en juger par l'extrait suivant du journal de leurs séances (22 novembre 1792) : « Un membre du comité de correspondance fait hommage à la Société du portrait de M. Fauchet, peint par M. Bonneville, parent d'un membre de la Société ; il demande l'insertion de cette offre au procès-verbal, et que le portrait soit suspendu dans la salle de la Société. Cette seconde partie de sa motion excite les plus grands murmures, et elle allait être rejetée, lorsque le motionnaire l'a retirée : il a été couvert d'applaudissements. »

entouré de tous les officiers du district, entre deux compagnies qui marchaient tambour battant et enseignes déployées. Image de la pompe et du cortége qui, plus d'une fois dans les pays libres et chez les anciens peuples, attestaient ou récompensaient le triomphe ou les services de l'éloquence. »

Un ancien ami de Fauchet nous a communiqué sur sa personne de précieux détails que nous reproduisons religieusement :

« M. Fauchet était d'une belle stature : taille d'environ cinq pieds six pouces ; buste superbe, figure ovale un peu pâle, cheveux brun foncé, deux grands yeux noirs, air imposant, voix claire et sonore, éloquence sublime, geste merveilleux. Quand il nous parlait à l'Assemblée électorale, on l'écoutait bouche béante ; les personnes de l'auditoire devenaient des statues (1). Je ne crois pas avoir jamais vu un plus bel homme, plus intéressant, plus accompli (2). »

(1) La même lettre renferme encore d'autres détails sur les effets produits par la parole vraiment entraînante de Fauchet : « M. Fauchet ne resta pas assez long-temps dans le pays pour y être bien connu. Il y arriva après Pâques 1791. La ville de Bayeux et les campagnes environnantes délogeaient, vidaient les maisons pour courir à ses sermons ; la vaste cathédrale était beaucoup trop petite pour les contenir... » — Fauchet prêcha le jour de l'Assomption, dans l'église de la *Gloriette* à Caen : il parla magnifiquement de la Vierge ; des personnes opposées à ses doctrines politiques, qui étaient allées l'entendre par curiosité, revinrent transportées d'enthousiasme pour lui. M. Fréd. Vaultier, qui a entendu plusieurs fois Fauchet, conserve un souvenir plein d'admiration de son éloquence ; il m'a même donné une idée de sa parole sonore et vibrante, ainsi que de la manière dont il coupait ses périodes dans le débit oratoire.

(2) C'est surtout en finissant que j'éprouve le besoin de répéter que je n'ai eu nullement l'intention de faire un travail complet et littéraire sur Fauchet : ceci n'est qu'un assemblage de matériaux, assez mal cimentés même, et que des circonstances indifférentes pour le lecteur m'ont porté à réunir. Ces études, dirai-je aussi, toutes pâles, toutes froides, toutes mortes, laisseront cependant peut-être un galbe au dessinateur, un effet au coloriste, une inspiration au peintre. Vienne maintenant l'homme d'un véritable talent pour réaliser ce beau type de Fauchet réhabilité, si heureusement essayé par M. Charles Nodier, dans son *Dernier Banquet des Girondins*.

Plusieurs personnes ayant appris que je m'occupais d'un travail sur Fauchet, m'ont communiqué un grand nombre de documents fort importants, mais trop tard pour me permettre d'en faire usage : je ne puis donc que leur offrir ici l'expression de ma reconnaissance. Je

citerai avant tout M. Frédéric Vaultier, professeur à la Faculté des lettres, et mon excellent et vénérable ami, M. Méritte-Longchamp, qui a vu Fauchet faire processionnellement la translation, à St.-Jean, des reliques des Carmes, après la suppression des maisons religieuses. M. Vaultier, qui a connu la plupart des Girondins, notamment Barbaroux, pendant leur séjour à Caen, et qui possède sur les hommes et les choses de cette époque, tant de souvenirs précieux et tout-à-fait personnels, a bien voulu extraire de ses cartons la note suivante, que je cite textuellement, à cause de ce qu'elle contient d'honorable pour le caractère de Fauchet, qui s'y trouve présenté sous son véritable jour. :

« Fauchet n'était pas précisément un Girondin. Il se présentait « comme chef d'un parti à part, préoccupé spécialement du dessein de « constituer l'avenir sur les principes de la *fraternité universelle*.

« Faisant amalgame de philanthropie maçonique et de charité « chrétienne.

« De mœurs peu sévères, mais homme de bien et de conscience.

« Outrant le précepte de l'aumône jusqu'à se faire taxer de tendre à « la loi agraire.

« Schismatique par position, mais chrétien d'affection, non pas « seulement à sa mort, mais durant toute sa carrière...

« Il ne faut pas tenir grand compte de la dénonciation portée « contre lui par la municipalité de Bayeux. C'était une manœuvre du « parti Delessart, d'accord avec l'aristocratie du pays, et conduite « par le Procureur général syndic, M. Bayeux, pour frapper Fauchet « d'un décret de prise de corps, afin de l'empêcher d'être nommé « député aux élections qui étaient près d'avoir lieu. L'engouement « populaire prévalut. Il ne s'en suivit rien d'autrement fâcheux pour « le moment; mais ce débat fut le principe du déchaînement d'opi- « nion qui commença dès lors à poursuivre M. Bayeux, et finit par « amener le soulèvement dans lequel celui-ci fut massacré. — L'inten- « tion n'en saurait nullement être attribuée à Fauchet.

« La conduite extérieure de M. Fauchet ne compromettait en rien « la dignité de sa position. Il n'est pas vrai qu'il prêchât dans les rues. « Il ne descendait peut-être de son rang que par son affiliation aux « sociétés populaires, qui, du reste, étaient alors à Caen plus calmes et « beaucoup plus modérées que partout ailleurs. On y respectait « d'ailleurs sa personne, et nul ne s'y serait permis aucun écart no- « table lorsqu'il y assistait. »

Je dois aussi des remerciments particuliers à M. Charles Woinez, auteur de *Hier et Demain*, et à M. Georges Besnard, qui appartiennent tous deux à cette jeune génération de tant d'avenir, qui promet de rendre à Caen toute sa vieille célébrité de ville intellectuelle. M. Woinez, qui à un vrai talent de poëte allie les recherches et les travaux historiques, m'a communiqué plusieurs notes importantes, que le manque de place m'empêche de citer ici. J'aurais désiré donner aussi la liste des documents sur Fauchet dont j'ai pu recueillir le titre; la plupart de ces pièces se trouvent maintenant à la bibliothèque de Caen, par les soins de M. G. Mancel, conservateur.

FIN.

217